

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7412**

Intitulé

Technicien du spectacle vivant et de l'événementiel, son- lumière-plateau

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
GRIM EDIF	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien du Spectacle Vivant et de l'Événementiel Son Lumière Plateau est chargé d'assurer, (et/ou de participer à) toute ou partie de la préparation, de l'installation et de la mise en œuvre de l'environnement technique nécessaire au bon déroulement d'une prestation de type spectacle vivant ou événementiel.

Ses activités se déroulent selon les besoins dans les domaines du son, de la lumière, du plateau. Aucun domaine n'étant exclusif, le technicien peut donc intervenir simultanément sur les compétences du son, de la lumière et du plateau.

Ses actions interviennent dans l'activité spectacle ou événement suivant les fonctions :

- Etude
 - Organisation
 - Réalisation
 - Mise en service
 - Maintenance
- Les capacités attestées :
- Etude
 - Identifier les activités à réaliser.
 - Décoder et analyser des documents, proposer, modifier
 - Suivre une procédure.
 - Rechercher des informations
 - Organisation
 - Lister conditions et contraintes
 - Planifier son activité
 - Choisir les matériels et équipements.
 - Rédiger des listes d'équipements, les choisir.
 - Suivre des stocks, ranger
 - Réalisation
 - Installer les équipements
 - Sécuriser les éléments techniques.
 - Vérifier la conformité de l'installation.
 - Appliquer des méthodologies.
 - Respecter les règles de sécurité
 - Mise en service
 - Répondre aux besoins du régisseur.
 - Réaliser des interventions
 - Anticiper et mettre en œuvre les correctifs
 - Maintenance
 - Contrôler le bon fonctionnement des éléments.
 - Identifier l'élément défectueux.
 - Intervenir, corriger ,réparer.
 - Réaliser l'entretien courant et la maintenance préventive
 - Dialoguer/communiquer

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Spectacle vivant

Evènementiel

Audiovisuel

Animation et loisirs

Tourisme

Toutes les manifestations publiques en général pour des installations fixes, mobiles, pérennes ou éphémères.

Technicien polyvalent (spectacle événementiel)

Assistant technique (production)

Electricien (lumière)

Opérateur technique (événementiel)

Machiniste (plateau)

Technicien d'exploitation (audiovisuel)

Taille des entreprises : TPE, PME, des collectivités privées, territoriales et plus exceptionnellement pour de très grandes entreprises ou pour l'état.

Il peut donc être fonctionnaire, contractuel, salarié permanent (sous toute forme de contrat) ou intermittent.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1508 : Prise de son et sonorisation

L1504 : Éclairage spectacle

L1506 : Machinerie spectacle

Réglementation d'activités :

Fortement conseillée (*aucune obligation réglementaire à ce jour*) répondant aux obligations du code du travail et incombant à l'employeur :

- Préparation aux habilitations électriques B0, B1, BC, BR, B1R (formations agréées CRAM)

- Préparation aux habilitations à travailler en hauteur (port des E.P.I.)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Composante 1 : Son : Acoustique, Technologie son, Renforcement de son, TP Son

Composante 2 : Lumière : Optique, Technologie lumière, Techniques d'éclairage, TP Lumière

Composante 3 : Plateau : Machinerie, Décoration, Effets spéciaux, Audiovisuel événementiel

Composante 4 : Electricité : Electricité, TP Maintenance, Sécurité et habilitation électrique

Mathématiques, Informatique appliquée, Anglais technique, initiation régie administration, Sécurité ERP Spectacle et événementiel

1 - Modalités d'évaluation après le cycle de formation :

Contrôle écrits et oraux en cours de cycle et en fin de cycle. Mises en situations professionnelles, Travaux pratique, études de cas, réalisations de dossiers techniques, rapports de stages, assiduité. (Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans)

2 - Dans le cadre de la Vae :

Dans ce cadre, la certification est basée sur les 4 mêmes composantes activités et compétences associées. L'acquisition des composantes 1, 2, 3 et 4 est vérifiée sur le dossier et lors de l'entretien.

Après recevabilité, un dossier descriptif des activités est présenté au jury. Un entretien est organisé.

Le jury se prononce de manière souveraine sur une validation totale ou partielle. Les 4 composantes sont délivrés individuellement en cas de validation partielle, le parcours post VAE du candidat et alors organisé.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	directeur du GRIM 3 formateurs minimum 2 professionnels extérieurs minimum (1 salarié, 1 employeur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	directeur du GRIM 3 formateurs minimum 2 professionnels extérieurs minimum (1 salarié, 1 employeur)
En contrat de professionnalisation	X	directeur du GRIM 3 formateurs minimum 2 professionnels extérieurs minimum (1 salarié, 1 employeur)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	directeur du GRIM 3 formateurs minimum 2 professionnels extérieurs minimum (1 salarié, 1 employeur)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé Technicien du spectacle vivant et de l'événementiel, son-lumière-plateau avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien du spectacle vivant et de l'événementiel, son-lumière-plateau" avec effet au 21 juillet 2014, jusqu'au 09 août 2019.

Pour plus d'informations

Statistiques :

30 - 35 certifiés par année en moyenne

Autres sources d'information :

GRIM EDIF tél : 04 72 76 80 60

fax : 04 72 76 80 61

info@grimedif.com

<http://www.grimedif.com>

Lieu(x) de certification :

GRIM EDIF : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) []

GRIM EDIF 17, rue Saint Michel 69007 LYON

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- GRIM EDIF 17, rue Saint Michel - 69007 LYON

- GRETA Greta Vivarais Provence Pôle Laprade 2, boulevard Camille Laprade - BP 90123 - 07203 AUBENAS Cedex

- CEM (Centre d'expressions musicales) - 10 rue Franklin - 76600 LE HAVRE

Historique de la certification :